



Les organisations  
« Uni(e)s contre une immigration jetable »  
dénoncent  
la nouvelle réforme du statut des étrangers

Ce jeudi 9 février, le ministre de l'Intérieur a présenté, dans le cadre d'un comité ministériel, un avant-projet de réforme du CESEDA - Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - (38<sup>ème</sup> modification). Celui-ci intervient deux ans après la loi du 26 novembre 2003, sans même qu'un bilan en ait été effectué.

Nombre d'organisations, dont le rôle consiste à aider, à conseiller et à accompagner les immigrés et leurs familles dans leurs démarches administratives, ont pourtant quant à elles pu mesurer combien cette loi a rendu la vie impossible à des milliers de personnes n'ayant que le souhait de vivre dignement et s'intégrer dans notre pays. L'objectif maintes fois proclamé d'expulser le plus grand nombre d'étrangers s'est traduit par une sur-utilisation des centres de rétention, au mépris de normes respectueuses de la dignité humaine. Les interpellations illégales, fondées sur la seule apparence des personnes, se sont multipliées.

Dans ce nouveau projet de loi, le gouvernement parachève son entreprise de dénigrement des étrangers les désignant comme seuls responsables des principaux problèmes et maux de notre société. Sous l'habillage d'un texte annoncé comme relatif « à l'intégration », figurent des mesures de destruction des droits des étrangers et de ceux qui les entourent.

Le nouveau credo gouvernemental « en finir avec l'immigration subie pour promouvoir une politique d'immigration choisie », emploie des moyens sans concession :

- empêcher les conjoints de Français, les parents d'enfants français ou encore les membres de famille prétendant au regroupement familial de faire valoir leur droit, déjà étroitement encadré, à mener une vie familiale normale ;
- régler une immigration de travail, jetable et corvéable, en fonction des seuls besoins de main d'œuvre ;
- hiérarchiser les différentes catégories d'immigrés.

Arguant de la capacité des préfetures à apprécier les demandes de titres de séjour, non seulement le texte renvoie à une clandestinité perpétuelle ceux et celles qui, présents depuis de nombreuses années en France, ont malgré bien des difficultés construit leur vie parmi nous, mais il institue l'arbitraire de l'administration et des élus municipaux en règle de droit.

Alors qu'il prône l'intégration des étrangers, il organise l'impossibilité de réunir les critères nécessaires pour en témoigner, s'auto justifiant *a priori* d'une politique de rejet.

« Uni(e)s contre une immigration jetable », qui rassemble à ce jour plus de 150 organisations (associations, syndicats, organisations politiques), entend se battre avec force contre cette réforme qui réduit l'étranger à l'éventuelle utilité de la force de travail qu'il représente, violant voire niant les droits à valeur constitutionnelle attachés à sa personne.

« Uni(e)s contre une immigration jetable »  
appelle tous ceux et celles que le projet de société ainsi proposé révolte à le rejoindre.

<http://www.contreimmigrationjetable.org/>

Paris, le 9 février 2006